Procès-verbal C.E.P. du 7 mai 2018.

Présents :

GERARD Claudy Président de province

FOULON Frank Président Sportif

ANKRI Jérémie Président Administratif

MUTSERS Luc Trésorier

ABEELS Willi Administrateur
GERARD Jean-Luc Administrateur
JURCABA Yvan Administrateur
HEYLIGEN Raymond Administrateur
HUMBLET John Observateur

MIGNON Fabrice Secrétaire

Absent(s):

BEBERMANS Louis Administrateur
LONEUX Martine Administratrice
CHRISTIAENS Emile Administrateur

Excusé(es):

GROS Nathalie Observatrice

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation PV.
- II. Administratif.
- III. C.H.P.L.
- IV. Disciplinaire.
- V. Championnats Eté 2018
- VI. F.B.F.P.
- VII. Trésorerie.
- VIII. Divers

1. Approbation Procès-verbal.

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Claudy GERARD, Président de province, qui remercie les administrateurs de leurs présences.

Le Président présente Monsieur John Humblet qui a émis par le biais de son club (B10) le souhait d'intégrer le Comité Exécutif de province. Il l'informe qu'actuellement et jusqu'au vote des clubs lors de la prochaine Assemblée Annuelle Ordinaire de janvier prochain, il officiera en tant qu'observateur et ne pourra participer à aucun vote au sein du C.E.P. Il indique cependant que durant cette période, il pourra participer activement aux tâches dévolues à la province. (Bureau CP, activités FPJL, etc.) ce qui lui permettra ainsi de comprendre le fonctionnement et les rouages du C.E.P.

Le secrétaire créera une nouvelle adresse email (<u>john.humblet@petanque-liege.be</u>) qu'il redirigera vers l'adresse personnelle de l'intéressé (<u>johnhumblet1@gmail.com</u>)

Le Président invite les administrateurs à émettre leurs éventuelles remarques sur le P.V. C.E.P. du 09/04/2018 (04-2018).

Remarque soulevée par Raymond Heyligen :

Omission de sa remarque dans le PV:

Actuellement membre de la C.D. de la F.B.F.P., informe et demande que pour toute décision du « Conciliateur provincial » lors du traitement d'un dossier <u>susceptible d'être renvoyé vers la C.D. (catégorie 5 et supérieure),</u> de ne pas être présent lors de la décision du « Conciliateur provincial ».

Cette remarque sera ajoutée au P.V. avant publication sur site (administrateurs provinciaux)

Plus aucune remarque n'est émise et le P.V. est approuvé à l'unanimité.

2. Administratif.

Amende impayée.

Le joueur Jean-Marc STASSIN (Lic : 4948) actuellement ré affilié au B23 – RPC Huy est toujours redevable d'une amende de 10€ - Facture FC0128

La facture sera transmise par le trésorier au P.A. et au secrétaire pour vérification. A traiter lors de la prochaine séance C.E.P.

Retour pli recommandé.

Pli recommandé envoyé et non réclamé par la responsable du B09 – La Boule d'Aaz de Haccourt (Martine Loneux) concernant la sanction infligée dans le dossier « DELCLISSARD – IULIUCCI – MELIN » à la joueuse DELCLISSARD Sabine.

La responsable du B09 – La Boule d'Aaz de Haccourt en a été informée par le secrétariat provincial.

Fiches signalétiques des clubs.

Il apparaît que beaucoup de fiches signalétiques de clubs ne sont pas à jour.

Rappel en sera fait lors des 2 séances infos C.H.P.L.

3. C.H.P.L.

Désignation organisateur 1ère séance info C.H.P.L du 11 juin 2018.

5 clubs ont posé leur candidature : B06 - B13 - B23 - B27 - B34

Après un tour de table, le B13 – Bon Accueil Sérésien est désigné pour l'organisation de cette séance.

Le secrétariat enverra un courriel à ces 5 clubs pour les en informer.

Une convocation (mail) sera envoyée à tous les clubs.

Celle-ci reprendra:

- Le courrier d'invitation (reprenant l'ordre du jour début de séance à 19h30)
- Les modifications au règlement C.H.P.L. 2017-2018
- La ligne du temps (dates importantes)
- La nouvelle mouture de la feuille de match saison 2018-2019
- Les dates des rencontres de la saison 2018-2019 du mercredi et du vendredi

Le secrétaire établira un roadbook destiné aux administrateurs pour cette séance.

La présence des administrateurs est souhaitée pour 19h00 au plus tard.

GROS Nathalie et John HUMBLET pourront participer uniquement en tant que représentants de clubs et non à la table de la « Commission C.H.P.L. » vu leur titre d'observateur (trice) de province.

Claudy GERARD, Willi ABEELS et Raymond HEYLIGEN (en vacances) seront absents à cette réunion.

<u>Décision composition de la Division 1 provinciale C.H.P.L. – Saison 2018-2019.</u>

Situation à l'issue de la saison 2017-2018 :

8 clubs :

- 1 club montant au fédéral (B34 La Fanny Pepinster)
- 1 club descendant en Division 2 provinciale (B41 PC Moha)
- 1 club montant de Division 2 provinciale (B04 PC Omal)
- Soit 7 clubs pour la saison 2018-2019

Aucunes solutions n'ont été apportées par les clubs comme demandé par le P.S. à diverses reprises. En conséquence et afin de prendre une décision définitive avant la séance d'informations du 11 juin 2018 et de rendre ainsi ce championnat plus attrayant, le P.S. propose après avoir présenté la situation actuelle de la division 1 provinciale, la solution suivante :

Situation à l'issue de la saison 2017-2018 :

8 clubs :

- 1 club montant au fédéral (B34 La Fanny Pepinster)
- 1 club descendant en Division 2 provinciale mais maintenu (B41 PC Moha)
- 1 club montant de Division 2 provinciale (B04 PC Omal)
- 1 club montant de Division 3 provinciale (B26 PC Romsée Equipe 1 de club)
- Soit 9 clubs au total pour 16 rencontres sur 18 journées pour la saison 2018-2019

A noter qu'à l'issue de cette proposition, le club B26 a été contacté pour accord. (Accord de Luc MUTSERS) Le club du B41 a été également informé de son maintien en Division 1 provinciale.

Le Comité Exécutif de province ratifie cette solution à l'unanimité.

Le secrétariat provincial contactera par courriel tous les clubs en les informant de cette décision.

A noter dans la « To do List » que pour la saison 2019-2020, le 2ème paragraphe de l'article III.2.16 doit disparaître (Dans cette division 2 provinciale, les cinq premiers.....)

Nouvelles feuilles de matchs - Saison 2018/2019.

Le secrétaire reprendra contact avec le responsable de l'institut DON BOSCO pour confirmation de la date de livraison en juin des 6000 exemplaires commandés.

4. Disciplinaire.

Dossier PODOR - FRASCONE .

Lors de l'ECPT 2018, un rapport de plainte avait été introduit par le joueur FRASCONE Laurent à l'encontre de PODOR Serge.

Suite au retrait de la plainte de FRASCONE.L, un courriel a été adressé au secrétariat fédéral en date du 23 avril 2018 les informant qu'aucune suite n'était donnée par la province.

Remarque: cette affaire ne dépend plus que de la C.D. F.B.F.P.

Un rapport a en effet été envoyé par un administrateur fédéral. Ce dossier pourrait donc rebondir au niveau de la Commission de Discipline fédérale.

4. Championnats d'été.

Absences équipes ECP Doublettes.

A noter que toutes ces absences ont été justifiées.

17	DERISON	BENOIT	7442	BERTRAND	FABIAN	4774
18	HARRY	PATRICK	5216	LEPAILY	MYRIAM	5228
19	L'HEUREUX	PASCAL	5226	HARY	JOSIANE	5214

La grille des prix ayant été préalablement établie, les joueur(s) et joueuse(s) sont redevables envers la province de la somme de $9 \in (\text{inscription } (6 \in) + \text{dotation provinciale } (3 \in))$

Le secrétariat enverra au trésorier la liste des joueurs absents pour facturation. Ce dernier informera le secrétariat des références et dates butoir des factures.

Indisponibilité d'une équipe au CF Triplettes.

Jean-Luc GERARD informe que l'équipe BOURDOUX Kevin – MIEVIS Kevin – JERMUS Christopher qualifiée pour le CF Triplettes qui se déroulera à Aubange le 27 mai 2018 est invitée par la F.B.F.P. à l'International d'Andrézieux (France). Il faudra donc remplacer cette équipe par la 1^{ère} équipe classée en ordre utile.

Le secrétaire contactera la triplette classée 15^{ème}, DESPONTIN Nicolas – DESPONTIN Jean-Claude – FRASCONE Loreto pour les en informer et pour confirmation de leurs participations.
Il informera ensuite le responsable fédéral, Patrick MAYON.

Désistements équipes aux championnats fédéraux.

Désistement Dames CFD : GROSJEAN Chantal - MASSART Yvette Remplacées par : CALLENAERE Dominique - CAREME Angélique

Transmission du changement au responsable fédéral, Patrick MAYON.

Désistement Hommes CFD : FLAWINNE Jean-Michel - SCHUMACHER Cédric

Remplacés par : DE WITTE Pierre - DE WITTE Jonathan

Transmission du changement au responsable fédéral, Patrick MAYON.

Récompenses ECP Doublettes, Triplettes et Interclubs.

ECP DOUBLETTES (25€/pers):

- STREEL LAURA 3270 B30 RPC WANZE
- HAMBURSIN MARIE-GAELLE 13982 B37 PC CARREAU HANNUTOIS
- GILLARD KEVIN 12308 B37 PC CARREAU HANNUTOIS
- CHRISTIAENS JORDAN 8039 B30 RPC WANZE

ECP TRIPLETTES (25€/pers):

- SCHUMACHER PASCALE 8322 B34 PC LA FANNY PEPINSTER
- FORMATIN MANON 1208 B34 PC LA FANNY PEPINSTER
- SCHUMACHER KARINE 12370 B10 PC LA ROSE ROUGE
- STREEL JEAN-FRANCOIS 5762 B30 RPC WANZE
- LARUELLE RAYMOND 4728 B30 RPC WANZE
- DELPERDANGE LUDOVIC 3164 B30 RPC WANZE

ECP INTECLUBS HOMMES (30€/club):

- B30 RPC WANZE
- B23 RPC HUY
- B02 PC CAPRI
- B49 PC LE MUGUET LAMINOIS
- B05 PC LA BOULE VOTTEMOISE

ECP INTECLUBS DAMES (25€/club):

- B49 PC LE MUGUET LAMINOIS
- B30 RPC WANZE
- B34 PC LA FANNY PEPINSTER
- B10 PC LA ROSE ROUGE
- B21 PC LA BLEGNYTOISE
- B26 PC ROMSEE

Tous les résultats ont été envoyés au trésorier et paiements effectués.

Contestation B37 - Le Carreau Hannutois - ECP Interclubs.

Un courrier de contestation est parvenu au secrétariat provincial (courriel) pour des problèmes rencontrés à l'issue (classement final) de cette compétition. (ANNEXE 1)

Il est décidé que lors de l'interclubs et le Sextet puisque cela ne concerne que ces 2 compétitions, les cartes de matchs rentrées et correctement remplies resteront acquis et non modifiables.

Ce point sera ajouter à la « To do List » pour la saison d'été 2019.

Le P.S. demande que pour le Sextet de cette année, les responsables du bureau rappellent ce point à tous les participants.

Caisses, Matériels & Documents CP 21 mai (Sextet) et 6 juin 2018..

Les matériels, documents et coupes ont été distribués aux responsables des bureaux.

Un rappel concernant la rédaction des documents a été fait par le secrétaire.

Les caisses des 4 prochains CP's ont été distribuées par le trésorier.

Rappel est également fait pour que les classements des compétitions et documents des bureaux arrivent au plus tôt au secrétariat provincial. Les résultats seront publiés sur le site provincial et sur la page Facebook provinciale.

Championnat provincial Sextet.

Le P.S. constate qu'à ce jour (inscriptions clôturées pour le 14 mai – 19h00), seules 7 équipes sont inscrites au CP Sextet du 21 mai prochain (6 équipes hommes – 1 équipe dame)

La décision est prise que si pour le 14 mai - 19h00 au moins 7 équipes ne sont pas inscrites en « Hommes », il faudra prendre contact avec l'équipe « Dames » pour avoir confirmation et acceptation de sa participation en « Hommes ». Idem si 7 équipes ne sont pas inscrites en « Dames » → accord pour participation en « Hommes » Le secrétaire reprendra contact avec le P.S. le 14 mai après 19h00 pour décision.

Si nous n'avions que 6 équipes en « Hommes » et 1 équipe en « Dames » qui refuserait de jouer en « Hommes », le CP Sextet serait purement et simplement annulé.

Le gestionnaire des programmes fait remarquer que le programme créé pour cette compétition exige au minimum 7 équipes pour son bon fonctionnement et qu'il n'est plus possible matériellement de le modifier.

Information programme Sextet

Les membres du bureau du Sextet provincial doivent recevoir une formation sur le fonctionnement du programme, le responsable étant en vacances à la période du Sextet.

Jean-Luc GERARD, Jérémie ANKRI, Willi ABEELS et le secrétaire se réuniront à cette fin le mardi 15 mai à 18h30 (à l'issue des inscriptions) pour recevoir la formation et pour effectuer le tirage.

Le 14 mai après 19h00, le secrétaire enverra à Willi ABEELS le listing des inscriptions pour encodage au préalable dans le programme.

CP Doublettes Mixtes du 24 juin 2018.

Initialement désigné pour le bureau de ce championnat, Yvan JURCABA informe que pour raison personnelle, il ne pourra être présent que jusqu'au environ de 15h00.

Jérémie ANKRI se propose pour son remplacement.

5. F.B.F.P.

Problématique arbitrage..

En date du 15 avril 2018, un courriel du Président de province informait le Président fédéral de la problématique de l'arbitrage en Fédération francophone et plus particulièrement en province de Liège. (ANNEXE 2)

Réponse du Président fédéral : nous sommes bien conscients du problème et essayons d'y remédier...

<u>Arriérés JAUMOTTE.</u>

JAUMOTTE Marc (14735)- B17 PC Malmedy est toujours redevable à la province d'une facture de 55.00€ (Facture FC0792 - frais de rappel compris)

Dossier en attente vu la situation personnelle de Monsieur JAUMOTTE. En principe, ré affiliation bloquée à la F.B.F.P. tant que la facture n'est pas régularisée.

7. Trésorerie.

Facturation période 4 (Fév. - Mars 2018) C.H.P.L

Un litige pour la facture du B20 – PC Visé
Facture FC0507 de 7.50€ + 15€ amende pour retard
Le club a effectué un versement sur le compte provincial de 7.50€!

La somme de 15€ correspondant à l'amende pour non-paiement dans le délai a été réclamée et reste toujours impayée.

Un nouveau rappel avec augmentation de 15€ (10% min) sera à nouveau envoyé au club, soit 30€

Cotisations provinciales « Jeunes »

Pas de cotisations provinciales pour les « Jeunes » issus des catégories « Minimes à Juniors »

Régularisation cotisations provinciales nouveaux affiliés

Question trésorier : Doit-on comme la F.B.F.P. réclamer la cotisation provinciale (3.50€) pour un joueur inscrit durant la période de janvier à mars ?

Même si cela semble tardif et déraisonnable, il faut se calquer sur la procédure de la F.B.F.P. Le trésorier effectuera donc un relevé et enverra aux clubs la facturation. Il transmettra au secrétaire les sommes et références de ces factures pour mise à jour du fichier des amendes, pénalités et diverses factures.

Impayé ECBI 2018.

Seul le club du PC Esneux n'a pa régularisé sa participation au CP Interclubs.

Le trésorier informe que cette facture a été acquittée.

8. Divers.

Question secrétaire :.

Que faire lorsqu'un club s'inscrit à l'interclubs chez les « Hommes » et/ou « Dames » et qu'il ne transmet pas ses compositions d'équipes comme prévu au règlement ?

Le P.A. indique qu'une équipe non-inscrite ou dont la composition n'est pas transmise ou arrive tardivement (après délais), sera sanctionnée de non-participation, d'une amende de 250€ et tous les inconvénients qui en découlent (non-participation durant 3 années, etc.).

Clôture.

Prochaine séance C.E.P.: 02/07/2018 - Herstal - 19h30

Plus rien n'est à l'ordre du jour et le Président lève la séance à 22h10.

ANNEXE 1.

Messieurs les membres du comité provincial,

Par le présent courriel et en qualité de capitaine du Carreau Hannutois, je conteste les résultats de ce jour à l'interclubs provincial.

Je m'en explique, à la fin du tournoi, les résultats ont été annoncés avec une 5ème place qualificative pour notre club.

À la suite de l'affichage des résultats, le club du Capri a contesté les résultats car ils prétendaient avoir gagné avoir gagné 12 matchs au lieu de 11.

À la suite de cette contestation, les cartes de chaque tour du Capri ont été ressorties. Selon les dires des capitaines des équipes du Capri et du CPGH, le Capri a gagné 13-5 au 1er tour alors que les 2 cartes indiquaient une victoire du CPGH 13-5.

Le résultat a donc été modifié ainsi que le classement. Notre équipe se retrouvant 6ème et donc non qualifié pour l'interclubs fédéral.

Je ne suis pas d'accord que l'on ressorte des cartes rentrées depuis 10h au matin à l'avantage d'un club qui n'en est pas à son coup d'essai!

Je n'affirme pas qu'il y a eu magouille, arrangements ou tricheries. Je dis simplement que 2 cartes correctement remplies et rentrées ne doivent pas être modifiées par la suite!

Laisser faire cela, c'est la porte ouverte à tout...

Dans l'attente d'une réponse de votre part, recevez, mes meilleures salutations.

Jérémie Ankri

ANNEXE 2.

Bonjour Jean-Luc,

Lors de notre dernière séance du C.E. de province, le lundi 9 avril, j'ai appris que pour les éliminatoires « Doublettes », les éliminatoires « Interclubs » ainsi que pour le CP Doublettes Mixtes en province de Liège, aucun arbitre ne serait présent si ce n'est Jacques MASSET (Interclubs) et Brigitte VANDENBOSCH (ECPT), arbitres en province de Liège.

Avoue que pour plus de 450 participants à l'interclubs, c'est un peu short...

José MARTIN qui était désigné pour l'ECP Doublettes (sous réserve), l'interclubs (sous réserve) et le CP Doublettes Mixtes (sous réserve) et que nous avons contacté par téléphone aurait laissé sous-entendre que le mot d'ordre donné par la Présidente fédérale des arbitres, Marina TORBIDONI, était d'interdire à ses arbitres hennuyers d'officier en province de Liège et que de ce fait, il ne serait pas présent!

Je comprends mieux maintenant la mention « Sous réserve » en ce qui concerne l'arbitre MARTIN que Nadine BARTHE a indiqué lors de la désignation des arbitres.

Je n'ose y croire, rassure-moi.

En dépannage, Jean-Luc Gerard a sollicité Nadine Barthe afin de trouver une solution pour notre éliminatoire du CP Doublettes de ce dimanche 15 avril 2018 où nous nous retrouvions sans arbitre.

Nadine a répondu favorablement à notre demande et proposé ses services en matière de « mesurage » uniquement.

Pourrais-tu m'informer s'il te plait de la solution que tu envisages de dégager si les dires de Monsieur José MARTIN et les agissements de Madame Marina TORBIDONI s'avèrent exacts ?

Dans toutes les provinces, les championnats arrivent à grands pas et cela ne va pas être évident du tout sans directeur de jeu.

Merci pour ton attention.

Amitiés,

Claudy